CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 février 2017 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 09 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 janvier 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 janvier 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseiller :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quarante-mille-sept-cent-dollars et trente-six cents (40,700.36$) de déboursés et de douze-mille-huit-cent-vingt-quatre-dollars et deux-cents (12,824.02$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cinquante-trois-mille-cinq-cent-vingt-quatre-dollars et trente-huit-cents (53,524.38$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**BANQUE POSTALE/ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS**

Le Conseil municipal prend connaissance des documents. Après discussions, le maire prendra les informations nécessaires avant de prendre une décision dans ce dossier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-04**

**ACTE DE FAIT-RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC 2016-MONTANT 2,826.00$**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 26 janvier 2017, la Mutuelle des municipalités du Québec informe la municipalité d’une ristourne d’un montant de deux-mille-huit-cent-vingt-six-dollars (2,826.00$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 26 janvier 2017 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-05**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME GÉNÉRAL D’AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS-INONDATIONS SURVENUES LE 30 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 19 janvier 2017 de Monsieur Denis Landry, directeur du Ministère de la Sécurité publique informant la Municipalité que le Ministre de la Sécurité publique a élargi le territoire d’application du Programme général d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents qui a été mis en œuvre le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la Municipalité de Sainte-Félicité ont jusqu’au 12 avril 2017 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE lors des inondations survenues le 30 décembre 2016, la Municipalité de Sainte-Félicité a dû intervenir ce qui lui a occasionné des dépenses non courantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière dans le cadre du Programme général d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents lors des inondations survenues le 30 décembre 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-06**

**DEMANDE DE MADAME SYLVIE BRASSARD-RÉFECTION DE L’INSTALLATION SEPTIQUE SANS PERMIS-MATRICULE : 2018-38-6840**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une lettre du 19 janvier 2017 concernant la réfection de l’installation septique sans permis pour l’immeuble portant le matricule : 2018-38-6840;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire demande à la Municipalité de Sainte-Félicité l’installation d’un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, le Conseil municipal a adopté le 12 septembre 2016 une résolution portant le numéro 2016-09-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire soit autorisé à rencontrer Madame Sylvie Brassard pour discuter de la décision du Conseil municipal dans la résolution portant le numéro 2016-09-10.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-07**

**APPEL D’OFFRES PUBLIC-COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un appel d’offres public pour la collecte, transport, traitement et disposition des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à publier sur le site du SEAO l’appel d’offres public pour la cueillette, transport, traitement et disposition des matières résiduelles, recyclages et organiques pour une durée de cinq (5) ans.

**DOSSIER EAU POTABLE**

Le maire a transmis au Conseil municipal le processus menant à l’engagement d’une aide financière dans le cadre du Programme PRIMEAU.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-08**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE-RELEVÉS ET POSITIONS-DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit fournir des relevés avec positions dans le dossier de mise aux normes de l’eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d’ingénierie de la MRC de la Matanie pour la préparation de relevés et positions dans le dossier de mise aux normes de l’eau potable;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-09**

**AUTORISATION DE MANDAT-SERVICE D’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE (MONSIEUR MATTHIEU DÉBORBE)-PRÉPARATION DE LA DEMANDE D’AUTORISATIONAUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET DE LA DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES-DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit présenter des demandes d’autorisations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et auprès du Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du dossier de mise aux normes de l’eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d’urbanisme de la MRC de La Matanie (Monsieur Matthieu Déborbe) pour la préparation des demandes d’autorisations auprès de la CPTAQ et auprès du MDDELCC dans le cadre du dossier de mise aux normes de l’eau potable;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-10**

**DEMANDE D’AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)-DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu la confirmation de l’approbation du projet de mise aux normes de l’eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de mise aux normes de l’eau potable, la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire une demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la réalisation du projet de mise aux normes de l’eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’autorisation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-11**

**DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE (MDDELCC)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu la confirmation de l’approbation du projet de mise aux normes de l’eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de mise aux normes de l’eau potable, la Municipalité doit faire une demande d’autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une autorisation auprès di Ministère du Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’autorisation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-12**

**APPROBATION-PLAN D’INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D’EAU POTABLE, D’ÉGOÛTS ET DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égoûts et des chaussées préparé par Tetra Tech QI inc., en date du 25 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le Plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égoûts et des chaussées préparé par Tetra Tech QI inc., en date du 25 novembre 2016;

QUE copie de la présente résolution et copie papier du Plan d’intervention soit transmis à notre analyste, Monsieur Alain Roy du Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire (MAMOT).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-13**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-FONDATION PAUL -PINEAULT-ALZHEIMER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’aide financière de Madame Denise Gentil pour la Fondation Paul-Pineault-Alzheimer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité ne contribuera pas financièrement pour la Fondation Paul-Pineault-Alzheimer;

QU’un avis soit publié dans le prochain Petit Journal pour solliciter les personnes qui désirent faire un don.

**VIEILLISSEMENT EN SANTÉ**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers donne des informations concernant le vieillissement en santé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h38, Fin : 19h54)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 06 février 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h55.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier